



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200072312-20231221-23-162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Délégués :

En exercice :..... 101
Présents :..... 72
Pouvoirs :..... 19
Votants :..... 91
Suffrages exprimés : 87
Ont voté pour :..... 87
Ont voté contre :..... 0
Abstentions :..... 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

DELIBERATION N° CC/23-162

Urbanisme

**Projet de ferme solaire sur la commune de Saint Marcel :
approbation de la mise en compatibilité du SCoT**

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *15 décembre 2023*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 21 décembre 2023 à 19h00.

Étaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Christian FOURNIAL (HARQUENCY), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Laurence MENTION (LE PLESSIS HEBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Véronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERAEEVE (MERCEY), Bernard LÉBOUCQ (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Hervé PODRAZA (SAINT MARCEL),

Pieterrella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Rémi FERREIRA (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Erika SIMEK (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Léocadie ZINSOU (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Catherine MIKLARZ (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Arnaud LANGLOIS (suppléant SUZAY),

Absents : Claude LANDAIS, Lydie LEGROS, Michel PATEZ, Romain BOURGINE, Hubert PINEAU, Dominique DESJARDINS BROSSEAU, Patrick DUCROIZET, Jean-Marie MBELO, Gabriel SINO,

Absents excusés : Jessica RICHARD

Pouvoirs : Renée MATRINGE a donné pouvoir à Marie-Odile ANDRIEU, Xavier PUCHETA a donné pouvoir à Aline BERTOU, Sarah BOUTRY a donné pouvoir à Pascal JOLLY, Hervé BOURDET a donné pouvoir à Karine CHERENCEY, Sylvain BIGNON a donné pouvoir à Jocelyne RIDARD, Léopold DUSSART a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ, Michel LAGRANGE a donné pouvoir à Patrick LOSEILLE, Lydie CASELLI a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE, François OUZILLEAU a donné pouvoir à Marie-Christine GINESTIERE, Olivier VANBELLE a donné pouvoir à Jérôme GRENIER, Christopher LENOURY a donné pouvoir à Johan AUVRAY, Raphaël AUBERT a donné pouvoir à Patricia DAUMARIE, Sylvie GRAFFIN a donné pouvoir à Youssef SAUKRET, Paola VANEGAS a donné pouvoir à Léocadie ZINSOU, Denis AIM a donné pouvoir à Yves ETIENNE, Pierre-Yves JOURDAIN a donné pouvoir à Martine SEGUELA, Annick DELOUZE a donné pouvoir à Thomas DURAND, Paul LANNOY a donné pouvoir à Fabrice CAUDY, Lysianne ELIE-PARQUET a donné pouvoir à Patrick MENARD,

Secrétaire de séance : Didier COURTAT

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et ses articles L.143-44 à 143-50 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération du définissant le définir le territoire de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure comme périmètre du SCOT ;

Vu la délibération n°19/03/2006 de prescription du SCoT de la CAPE ;

Vu la délibération n°93/10/2011 d'approbation du SCoT de la CAPE ;

Vu la délibération n° CC/23-115 tirant le bilan du SCoT de la CAPE et maintenant la procédure de révision portant élaboration du SCoT à l'échelle de SNA ;

Vu l'arrêté AG/23-001 lançant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT de la CAPE ;

Vu le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 12 mai 2023 ;

Vu les conclusions et avis favorable du commissaire enquêteur au titre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT de la CAPE, du 14 novembre 2023 ;

Vu le dossier de mise en compatibilité du SCoT de la CAPE avec un projet d'intérêt général, adressé au conseil communautaire ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 11/09/2023 au 12/10/2023 inclus n'a fait l'objet d'observation ne concernant pas directement le projet et étant hors du cadre de la mise en compatibilité,

Considérant que le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT est prêt ;

Considérant que ne prennent pas part au vote Hervé PODRAZA, Pieternella COLOMBE, Jean-Luc MAUBLANC, Rémi FERRERA ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le dossier de SCoT mis en compatibilité avec une déclaration de projet, tel que présenté en annexe de la délibération.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée, mise en ligne sur le site de l'agglomération sna27.fr, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Le dossier de SCoT mis en compatibilité sera télétransmis sur le portail national de l'urbanisme. Celui-ci deviendra exécutoire deux mois après sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État, sauf si, dans ce délai, elle a décidé de mettre en œuvre les dispositions de l'article L.143-25 du Code de l'Urbanisme.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,


Frédéric DUCHÉ

Président de Seine Normandie Agglomération